

**ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2022 – DPAT / T-122**

**portant interruption de la circulation routière**

VOIES	R.D. 61
P.R.	PR 17 + 340 au PR 21 + 030
COMMUNE	<b>LOUDRENNES KERLING LES SIERCK</b>
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme d'entretien 2022</i> • <b>Travaux de réalisation de reprises des enrobés de chaussée entre LOUDRENNES-Lemestroff et KERLING LES SIERCK</b>
DATES	• <b>Le mercredi 7 septembre 2022</b>
SYSTEME D'EXPLOITATION	• <b>Coupure et déviation générale de la circulation routière (Coupure en journée de 9h00 à 18h00)</b>
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• La signalisation de chantier et de coupure sera à la charge de l'entreprise EUROVIA - Sous contrôle du Département – UTT de THIONVILLE • Signalisation de déviation à la charge du Département – UTT de THIONVILLE

**Le Président du Département de la Moselle,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411.8 et 411-25;  
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;  
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982;  
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature;  
Vu le dossier d'exploitation;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières ;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

**Article 2 : Mode d'exploitation :**

**Les travaux nécessiteront une coupure totale en journée de la circulation routière sur la RD61 OUDRENNE-Lemestroff et KERLING-LES-SIERCK.**

**Une déviation sera mise en place comme suit :**

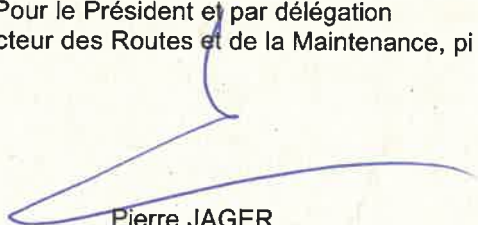
**KERLING-LES-SIERCK → R855 → RD255B → OUDRENNE → RD62 → LEMESTROFF**  
• Et vice-versa

**Article 3 :** Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;  
M. le Général commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;  
M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;  
M. le Directeur de l'Entreprise EUROVIA à Florange ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le sous-préfet de l'arrondissement de THIONVILLE et aux Maires des Communes de KERLING-LES-SIERCK, OUDRENNE, pour information.

METZ, le 26 / 08 / 2022

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, pi



Pierre JAGER

**ARRETE TEMPORAIRE DEPARTEMENT N° 2022 – DPAT / T-122**

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1      PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1  
        – Service de la Sécurité Intérieure
- 1      M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -  
        B.P. 85195 - 57075 METZ CEDEX 03
- 1      M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -  
        BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1      M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST  
        Caserne Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1      M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et de  
        l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports -  
        B.P. 30001 – 57044 METZ CEDEX 1
- 1      M. Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,  
        S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1      Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz - Pôle  
        Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1      M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de THIONVILLE, pour exécution en ce qui le concerne.
- 2      MM. les Maires des Communes de : KERLING-LES-SIERCK, OUDRENNE, pour information.  
        [mairie.kerling@wanadoo.fr](mailto:mairie.kerling@wanadoo.fr) [mairie.oudrenne@wanadoo.fr](mailto:mairie.oudrenne@wanadoo.fr)

Copie transmise pour information :

- 2 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : DPAT/DRM/SDER/CORD57 + U.T.T. de THIONVILLE
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 KISIO – Services Transports – 32, boulevard Joffre - 54000 NANCY [technicien.lorraine@kisio.com](mailto:technicien.lorraine@kisio.com)
- 1 Société CITELINE – 6, rue de Longwy – 57190 FLORANGE [contact@citeline.fr](mailto:contact@citeline.fr)
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise EUROVIA – 2, route Metz – 57190 FLORANGE  
[guillaume.vert@eurovia.com](mailto:guillaume.vert@eurovia.com) [florange@eurovia.com](mailto:florange@eurovia.com)

Chrono SDER

METZ, le 26 / 08 / 2022

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des Routes et de la Maintenance, pi



Pierre JAGER